



## SPÉCIAL RIFSEEP des adjoints administratifs

### Rappel :

Le Régime Indemnitare de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel est composé de 2 enveloppes :

- ✓ L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) «garantie» ;
- ✓ Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) «aléatoire».

TOUS LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

toucheront : **235 €**

sur la paie du mois de décembre,

**MAIS JUSTE CETTE ANNEE !!!**

Bonne nouvelle, la priorité du Gouvernement, c'est la catégorie C !

Heureusement, sinon on aurait pu avoir peur !

### LES EMPLOIS

Le RIFSEEP répartit les emplois dans deux groupes :

- Groupe de base (G2) : 82 % des adjoints tous grades confondus.
- Groupe supérieur (G1) : 18 % des adjoints tous grades confondus ? Ce groupe est réservé aux emplois :
  - d'encadrants
  - de gestionnaires de droits individuels civils ou militaires (ex décompteurs et autres)
  - de Secrétaires d'autorité
  - De régisseurs
  - De détenteurs de licence CHORUS
  - A certains emplois d'acheteurs.

### LES BARÈMES DU RIFSEEP

Socle de base		Services déconcentrés	Administration Centrale
	G2		3714
G1		4714	5730

Le montant du socle de base est égal à l'IAT actuelle d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, ce qui entraîne un grain pour les AA2 d'environ 120 €, au titre de l'IFSE.

Chaque groupe sera constitué de 3 niveaux correspondant aux montants moyens en gestion alloués aux 3 grades d'AA1, AAP2 et AAP1 (ce qui représente un écart de 200 € entre les 3 niveaux).

⇒ Les adjoints « décompteurs » qui percevaient l'IAT + 60 HS annuelles (heures supplémentaires) percevront le montant personnel d'IAT + 1000 €, d'où gain réel : environ 300 € (par suppression des HS).

⇒ Chaque Adjoint recevra **une décision individuelle de classement dans le groupe d'emploi.**

Ces calculs sont faits hors primes informatiques et de régisseurs.

La Nouvelle Bonification Indiciaire n'est pas concernée.

### COMMENT ÇA MARCHE

- Un agent qui se trouverait classé en groupe supérieur percevra son indemnité actuelle personnelle + 1000 €.
- Un agent classé dans le groupe de base percevra ce qu'il touche personnellement, actuellement, sauf pour les AA2.

### ÉVOLUTION DU MONTANT DE L'IFSE

Dans les cas suivants :

- . En cas de mobilité,
- . En cas de changement de grade,
- . En cas de changement de poste au sein d'un même groupe.
- . Sans changement de poste, tous les 4 ans, en théorie...

**NB** : Les montants liés aux évolutions ne sont pas encore connus.

En tout état de cause, aucun agent ne subira une baisse des montants actuellement perçus suite au passage de RIFSEEP.

**Force Ouvrière a dénoncé** un mécanisme qui vise surtout à gérer la pénurie et fait abstraction du parcours professionnel des adjoints.

**LE RIFSEEP..... sans argent, est une escroquerie !**

PARIS, le 29 Octobre 2014